

ÉTUDE PROSPECTIVE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (EPAT)

Anticiper les besoins en réseaux pour l'urbanisation

Les collectivités en charge de l'urbanisme doivent financer les opérations d'extension des réseaux électriques suite aux autorisations d'urbanisme (lotissement, nouvelle construction...).

Le SIEL-Territoire d'énergie Loire propose dans ce cadre la compétence optionnelle EPAT afin d'assister techniquement les collectivités dans leurs dossiers « réseaux » et « énergie ».

URBAIN AVEC LE CONCESSIONNAIRE

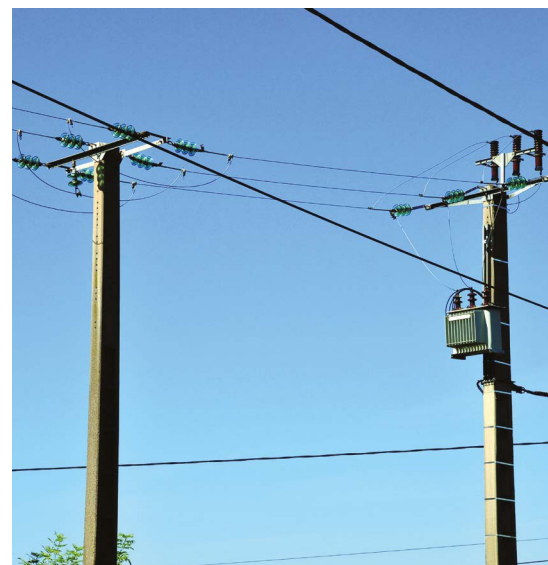
Pour les communes urbaines, c'est le concessionnaire Enedis qui répond aux autorisations d'urbanisme sur le volet « réseaux électriques ». Il communique ainsi une proposition technique et financière à la collectivité.

RESTE DU TERRITOIRE AVEC LE SIEL-TE

Le SIEL-TE répond aux dossiers d'autorisation d'urbanisme, évalue le coût des extensions et des renforcements qui seront financés par la collectivité (constructions individuelles, implantation d'entreprises, lotissements...).

Avec EPAT, les communes bénéficient d'une assistance technique pour obtenir des chiffres fiables et précis, évaluer, anticiper et optimiser la mise en place des réseaux secs (électricité, télécom, fibre optique, éclairage public).

Cette compétence optionnelle est proposée aux communes et intercommunalités. Elle est d'une durée de six ans reconductible tacitement, durant laquelle la collectivité adhérente bénéficie des services liés au niveau des options choisies.



PRISE EN COMPTE DU RÉSEAU D'INFRA-STRUCTURE DE TÉLÉCOMMUNICATION

Le SIEL-TE assure le chiffrage des extensions du réseau électrique des communes rurales.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le SIEL-TE analyse systématiquement et gratuitement le réseau de télécommunication incluant les extensions des infrastructures nécessaires mais également les adductions individuelles pour chaque dossier d'autorisation d'urbanisme étudié et ceci pour l'ensemble des communes de la zone THD42 (y compris urbaines).

Cette réponse, plus complète, est un réel atout pour la collectivité, qui dispose ainsi d'une connaissance exhaustive de ses réseaux, et permet d'anticiper, de manière non négligeable, les problématiques de raccordement des réseaux au réseau de télécommunication et réduire les impacts sur les voiries.

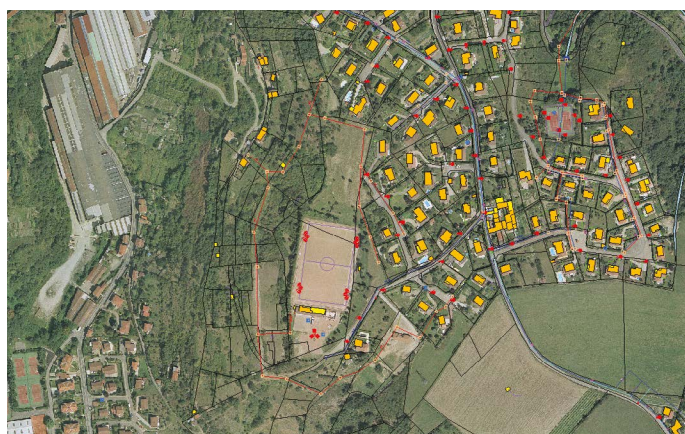
Dans le cadre d'EPAT, ce service est également proposé forfaitairement aux communes rurales de la zone AMII.

DES CHIFFRAGES RAISONNÉS POUR LES COMMUNES URBAINES

Dans le cadre de la compétence EPAT, le SIEL-TE assure la vérification de la proposition technique et financière proposée par le concessionnaire aux communes urbaines.

Ce travail, réalisé par projet et à la demande de la commune, concerne les extensions mais aussi les éventuels renforcements liés aux permis de construire ou autorisations d'urbanisme.

En fonction des documents d'urbanisme de la commune urbaine, le SIEL-TE peut proposer une solution technique afin de mieux anticiper le déploiement des réseaux et rationaliser le coût financier des travaux nécessaires.



DEUX OPTIONS POUR ALLER PLUS LOIN

Les collectivités adhérentes à EPAT ont la possibilité de souscrire à des options complémentaires au regard de leurs besoins.

Pré-aménagement et réseaux

Avec sa première option, EPAT propose le pré-aménagement d'un secteur (rue, quartier...) en amont de tout projet de construction et donc d'extension éventuelle des réseaux secs. Cette compétence concerne également les modifications ou les révisions partielles des documents d'urbanisme. EPAT apporte dans ce cadre son expertise technique pour le calcul d'une éventuelle Taxe d'Aménagement.

Le travail d'EPAT permet de définir si besoin les moyens de répercuter aux demandeurs (pétitionnaires) le coût de l'investissement avec des outils comme le PUP (Projet Urbain Partenarial) ou la sectorisation de la Taxe d'Aménagement. Cette solution permet de limiter le traitement des projets « réseaux » au coup par coup et ainsi de définir le meilleur dimensionnement avec une vraie optimisation économique.

Développement du territoire et réseaux

Dans le cadre de la deuxième option de EPAT, le SIEL-TE intervient, sur demande de la commune ou de l'intercommunalité, pour participer aux groupes de travail dans le cadre de l'élaboration ou de la révision complète des documents d'urbanisme (PLU, PLUI).

Le SIEL-TE apporte un conseil technique et administratif à la collectivité sur le déploiement et le renforcement des réseaux électriques notamment en vue de la définition du plan de zonage. Cette option permet de mener également une réflexion pour inciter à la performance énergétique et environnementale.

L'objectif de cette option est d'inclure les thématiques « réseaux » et « énergie » dans les documents de planification comme le PLU et ainsi d'avoir une réelle vision d'ensemble sur les secteurs à aménager ou non en fonction des contraintes imposées par le déploiement des réseaux (techniques, coûts...).



SIEL-Territoire d'énergie Loire

Syndicat Intercommunal d'Énergies
du département de la Loire
Service Ingénierie - Pôle Réseaux
4 av. Albert Raimond - CS 80019
42271 Saint-Priest-en-Jarez Cedex
Tél. 04 77 43 89 00 Fax. 04 77 43 89 13
siel@siel42.fr - www.siel42.fr



LE SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE REGROUPE TOUTES LES COMMUNES DE LA LOIRE, 27 INTERCOMMUNALITÉS ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL.

Il est propriétaire des réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz qu'il confie respectivement à Enedis et à GrDF pour l'exploitation.

Le SIEL-TE réalise des travaux d'électrification (renforcement, extension de réseaux, raccordements) et d'enfouissement des réseaux.

Établissement Public de Coopération Intercommunale, le SIEL-TE gère également l'éclairage public pour environ 300 communes.

Depuis de nombreuses années, le syndicat s'est engagé en faveur des économies d'énergies. Il met à la disposition des collectivités des conseillers « énergies » mutualisés pour le suivi de leurs bâtiments publics. Il assure la maîtrise d'ouvrage d'équipements bois-énergie, solaires et des expérimentations.

Le SIEL-TE réalise également, en partenariat avec les intercommunalités, un réseau public Très Haut Débit départemental visant à desservir chaque habitant.